

Objet : UNE HEURE POUR LA SECURITE ROUTIERE LE MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2002

Réseaux : Tous

Niveaux et services : FOND (Mat/Prim/Ord)

Période : année scolaire 2002/2003

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs des Provinces ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Membres de l'Inspection de l'Enseignement fondamental de la Communauté française ;
- Aux membres de l'Inspection de la Communauté française pour l'Enseignement fondamental subventionné ;
- Aux Directions des écoles maternelles, fondamentales et primaires ordinaires organisées par la Communauté et par leur intermédiaire aux Membres des équipes pédagogiques de ces écoles et au Conseil de Participation ;
- Aux Directions des écoles maternelles, fondamentales et primaires ordinaires officielles subventionnées par la Communauté et par leur intermédiaire aux Membres des équipes pédagogiques de ces écoles et au Conseil de participation ;
- Aux Pouvoirs organisateurs et Directions des écoles maternelles, fondamentales et primaires ordinaires libres subventionnées par la Communauté et par leur intermédiaire aux Membres des équipes pédagogiques de ces écoles et au Conseil de Participation ;

Pour information :

- Aux Organisations syndicales représentant le personnel enseignant ;
- Aux Associations de parents ;
- Aux centres psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Communauté française.

Autorités : Min. **Signataire :** Jean-Marc NOLLET

Gestionnaire : Cabinet du Ministre de l'Enfance

Personne-ressource : Jean-Paul BOUCHOMS

Référence facultative : 02.213.35.11

Renvoi(s) :

Nombre de pages : texte : 5 p. + un bon de commande en annexe

Téléphone pour duplicata : Agers : 02/213.59.11 internet : www.agers.cfwb.be

Mots-clés : Sécurité routière

Objet : UNE HEURE POUR LA SECURITE ROUTIERE
LE MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2002

Bruxelles, le 3 septembre 2002

Circulaire n° 118

Un enjeu majeur

Comme vous le savez, au début de l'année 2002, les Etats Généraux de la Sécurité Routière, réunissant les responsables politiques, des experts et des représentants des polices et d'associations, ont fixé un objectif de réduction du nombre de victimes de la route de 33% d'ici 2006 et de 50% à l'horizon 2010. Pour atteindre cet objectif, un panel de mesures a déjà été adopté : révision des infractions et des sanctions, renforcement des contrôles, amélioration des infrastructures. Parallèlement à ces mesures, des campagnes d'information et de sensibilisation doivent être menées afin d'amener la population à s'interroger sur ses comportements en matière de déplacement.

C'est dans ce cadre qu'est organisée à l'initiative de la Ministre fédérale de la Mobilité et des Transports, Isabelle Durant, et en collaboration avec les Régions, la Semaine de la Mobilité¹, du dimanche 22 au samedi 29 septembre. Celle-ci a pour thème, cette année, la sécurité routière. En voici le calendrier.

Le dimanche 22 septembre, 50 villes belges (parmi lesquelles les 5 plus grandes : Bruxelles, Anvers, Liège, Gand et Charleroi) participeront à l'opération ***En ville, sans ma voiture !*** et réserveront une partie de leur territoire à la circulation des usagers doux et des transports en commun.

Le samedi 28 septembre, les quatre sociétés de transport (SNCB, STIB, TEC, De Lijn) renouvelleront la ***journée TTB Train-Tram-Bus*** et proposeront aux voyageurs de circuler sur l'ensemble des réseaux de transport en commun avec un billet unique.

Du lundi 23 au vendredi 27 septembre, cinq thèmes d'action en rapport avec la sécurité routière seront menés en collaboration avec des associations actives dans le domaine de la mobilité et de la sécurité routière.

Lundi 23 septembre : le port de la ceinture de sécurité

A l'occasion du lancement de la campagne de l'IBSR sur ce thème, les polices locales et fédérale effectueront des contrôles préventifs afin de montrer l'importance du port de la ceinture pour assurer la sécurité en voiture, tant pour le conducteur que pour les passagers.

Mardi 24 septembre : les poids lourds et la sécurité routière

Une action « *Prends ma place* », orientée sur le thème du partage de la route entre les usagers lourds, tels les camions ou les autocars, et les usagers doux (piétons, cyclistes, etc.) sera organisée avec les représentants du secteur des transports. Cette action aura

¹ www.semainedelamobilite.be

pour but de permettre une meilleure connaissance mutuelle entre ces usagers aux contraintes fort différentes.

Mercredi 25 septembre : la sécurité sur le trajet et aux abords des écoles

Toutes les écoles primaires et secondaires du pays sont invitées à consacrer une heure à la sécurité routière ce mercredi matin. Ensemble, directions d'écoles, enseignants, élèves, parents pourront réfléchir sur les manières d'améliorer les conditions de sécurité aux abords de l'école, sur leurs comportements de déplacement.

Jeudi 26 septembre : les jeunes conducteurs et la formation à la conduite

La parole sera donnée aux jeunes ou futurs jeunes conducteurs. Un forum internet sera mis en place pour leur permettre de s'exprimer sur toutes les questions qui concernent l'apprentissage et la formation à la conduite.

Vendredi 27 septembre : les retours de soirées

En collaboration avec les Responsable Young Drivers, des actions seront organisées dans les discothèques pour assurer à leurs visiteurs un retour en toute sécurité.

Ainsi, le mercredi 25 septembre 2002, chaque école fondamentale est invitée à consacrer, si elle le désire, une heure à la sécurité routière.

Cette heure pourra être l'occasion de soulever la question de la sécurité sur le trajet et aux abords de votre école avec tous les acteurs concernés : pouvoir organisateur, conseil de participation, direction, enseignants, élèves, parents. Lors de cette heure, diverses activités pédagogiques, laissées à l'appréciation des directions et du corps enseignant pourront être menées et de nombreux outils pédagogiques exploités comme par exemple...

« Stop...en route !»² un livre de sécurité routière à destination des enfants et des enseignants.

A l'initiative de la Ministre fédérale de la Mobilité et des Transports, la maison d'édition De Boeck a réalisé un livre pour les enfants et les enseignants sur le thème de la sécurité routière.

Ce livre propose une approche novatrice de la prévention routière centrée sur l'enfant, lui permettant d'analyser, de comprendre et de modifier son comportement d'utilisateur de la route.

Je vous invite à découvrir et faire circuler ce livre au sein de votre établissement. Il constitue une mine d'or d'outils de réflexions et d'animations, conjuguant très opportunément l'approche de l'enfant et celle de l'enseignant. Vu la qualité de cet ouvrage, j'ai décidé d'en faire bénéficier toutes les écoles fondamentales de la Communauté française (ci-joint, un exemplaire). Les écoles comptant plusieurs implantations peuvent obtenir gratuitement des exemplaires supplémentaires (un par implantation, cfr le formulaire joint en annexe de la présente circulaire).

² « STOP... en route ! La sécurité routière dès 10 ans » par Jean-Michel Lawarée

30 km/h aux abords de l'école, c'est désormais possible !

En septembre 2001, à l'occasion de la circulaire n°69 « Sécurité routière aux abords des écoles », j'invitais chaque conseil de participation à s'investir dans la réflexion et l'action autour de cette problématique en proposant une série d'actions (collaboration avec les autorités et les polices locales, développement des transports modaux : covoiturage, campagne d'information sur les transports en commun, organisation d'un ramassage scolaire à pied ou à vélo, etc.).

En ce début d'année scolaire, je voudrais renouveler cette invitation.

Au mois de mai 2002, a été publié l'Arrêté Royal³ offrant la possibilité de définir les abords d'écoles et de permettre leur mise en zone 30 de manière relativement aisée. 30 km/h est une vitesse conviviale, qui laisse une chance de survie aux usagers faibles en cas d'accident avec un véhicule motorisé. Les Etats Généraux de la Sécurité Routière ont affirmé la nécessité de multiplier le nombre de zones 30 dans les agglomérations et, plus particulièrement, de mettre 60% des abords d'écoles en zone 30 d'ici à 2006. La décision de mise en zone 30 est du ressort du gestionnaire de voirie (région, commune). Une action sur ce thème peut permettre de susciter la réflexion sur la vitesse aux abords de l'établissement scolaire et d'interpeller le gestionnaire de voirie.

L'IBSR a édité une brochure intitulée « 30 km/h aux abords des écoles – pour une meilleure sécurité routière aux abords des écoles et sur les chemins qui y mènent » qui a été envoyée à tous les gestionnaires de voirie et directions d'écoles. Cette brochure peut servir de support à cette action.

Je voudrais également attirer votre attention sur d'autres actions ou animations qui s'offrent à vous :

Autocars : Nombre de déplacements scolaires se font en transport collectif, autobus ou autocars. La FBAA (Fédération Belge des exploitants d'Autobus et d'Autocars) propose d'organiser dans 10 écoles du pays (une dans chaque province) une formation sur la sécurité dans les autobus scolaires avec des enfants du dernier cycle de l'enseignement fondamental, suivi d'exercices pratiques au moyen de véhicules de formation.

Contact : Fonds Social Bus/car – Murielle DAEN – tél : 02-245.07.61 – murielle.daen@fbaa.be

Equipement de sécurité : Les équipements de sécurité ont une importance considérable pour assurer la sécurité des enfants dans leurs déplacements : ceinture de sécurité dans les véhicules, casque de protection pour circuler en vélo, vêtements rétro réfléchissants pour être mieux vus. L'IBSR lancera le lundi 23 septembre sa campagne sur le port de la ceinture de sécurité. L'occasion d'évoquer avec les élèves et les parents l'importance de ces équipements.

Vidéo « Sécurité routière à l'école » : Les élèves de 3^{ème} secondaire du Collège Saint-Augustin d'Enghien ont réalisé un petit film vidéo de trois minutes sur la mobilité et la sécurité routière aux abords de leur école. Ce document vidéo aborde la question avec beaucoup d'humour et

³ AR du 14/05/2002 publié le 31/05/2002

propose des pistes de réflexion et d'action. Il peut être commandé gratuitement auprès du Cabinet de la Ministre fédérale de la Mobilité et des Transports.

Contact : Eveline VERVOORT – 02-237.68.28-eveline.vervoort@vici.fgov.be

Enfin, pour la Wallonie, le guide pour la réalisation de Plan de Déplacements Scolaires sera prêt à l'automne.

Au-delà d'une fatalité

Si nous voulons dépasser la fatalité des accidents de la circulation en refusant qu'ils constituent « le lourd tribut à payer à la route » et relever le défi d'une mobilité conviviale respectueuse de tous les usagers et donc des enfants, il nous faut poursuivre notre effort collectif d'éducation. En cela, l'école est un partenaire privilégié pour la sécurité routière.⁴

Je me réjouis d'ailleurs de constater que de plus en plus d'écoles s'investissent et obtiennent les conditions d'une meilleure mobilité aux alentours de leur établissement. Passages cloutés, zone de débarquement, plan de mobilité, partenariat avec la police, les autorités communales et les associations citoyennes...sont autant d'exemples de réalisations concrètes qui ont vu le jour grâce à l'initiative des acteurs scolaires.

La semaine de la mobilité 2002 et la journée du mercredi 25 septembre en particulier, sont l'occasion pour les directions d'écoles, les enseignants, les parents et les élèves de réitérer leur engagement en faveur d'une sécurité routière plus respectueuse du mouvement de la vie.

Je vous invite à y être attentif et vous remercie d'avance pour votre investissement.

Le Ministre de l'Enfance
Chargé de l'enseignement fondamental,
de l'accueil et des Missions confiées à l'O.N.E.

Jean-Marc NOLLET

⁴ NB : Pour rappel, une liste non exhaustive d'organismes traitant de la sécurité routière et de la mobilité est jointe à la circulaire « 69 » : www.agers.cfwb.be. Ceux-ci peuvent fournir de nombreux documents pédagogiques. Certains d'entre eux dispensent des animations dans les écoles. Il convient d'ajouter à cette liste : l'APPER Bruxelles et Brabant : rue Camille Lemonnier 62 à 1050 Bruxelles, tél et fax : 02.347.10.37.

Bon de commande(1) du livre « Stop... en route »

! ATTENTION : RESERVE EXCLUSIVEMENT AUX ECOLES FONDAMENTALES COMPTANT PLUSIEURS IMPLANTATIONS !

(MERCİ DE COMPLETER EN LETTRES CAPITALES)

Je soussigné(e) (nom et prénom), directeur(trice),
de l'école fondamentale (indiquer le nom de l'école)
.....
sise (adresse complète de l'école)
.....
souhaite recevoir gratuitement des exemplaires du livre « Stop... en route ».

Mon école fondamentale comptant (x) implantation(s), je souhaite recevoir (x-1).....exemplaire (s)¹.

Fait à, le

Signature

Ce bon de commande est à renvoyer à l'attention de Joachim Steenhout

– par fax au **02.213.59.91**

ou

– par courriel : joachim.steenhout.cfwb.be

(1)Exemple : une école fondamentale comptant 4 implantations a droit à maximum 3 exemplaires supplémentaires, chaque établissement ayant déjà reçu un exemplaire joint à la circulaire.